

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/08 Paraphe : <i>ES</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>DELIBERATION n°DC2015/05</i>	

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 94

Votants : 104 (dont 10 pouvoirs)

POUR : 104 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le onze février deux mille quinze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 03/02/2015

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames BAUDART, BECHARD, BEGNY, BRUSA, COURAULT, FABRITIUS, FOURCART, JACQUET, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MASLACH, MELIN, MERCIER, PASSERA, PIEROT, RAULIN, SEMBENI A., THOMAS, VERNEL, et Messieurs ADAM, ADIN, ALBAUD, BARDIAUX, BARRE, BESANCON, BESTEL D., BOIZET, BOUILLON J., BOUILLON, D., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, BRUAUX, CANIVENQ, CARPENTIER, COLSON, CORNEILLE, COURVOISIER-CLEMENT, DANNEAUX, DEBOURCES, DEMISSY, DEOM, DION, DUGARD, ETIENNE, FERON, FLEURY, GIRONDELOT, GODART, GOMES, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN B., HAULIN E., HUREAU, JUILLET, LAHOTTE, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LELARGE, LESOILLE, LONGHAIS, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MAS, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MIELCAREK, MULLER, NIZET, NIZET J., OUDIN, PAYEN, PIC, PIERSON, POTRON, QUEVAL, RACOUR, RATAUX, RENARD, RICHELET, SCHWEMMER, SIGNORET, SINGLIT, SOUDANT, THIERION, THOREL, VAIRY, VIELLARD.

Représentés: Madame COSSON donne pouvoir de vote à Madame JACQUET, Madame HERBAY donne pouvoir de vote à Monsieur CORNEILLE, Madame NOIRANT donne pouvoir de vote à Madame THOMAS, Madame PAYEN donne pouvoir de vote à Monsieur CARPENTIER, Madame ROGER donne pouvoir de vote à Monsieur FERON, Monsieur CANNAUX donne pouvoir de vote à Monsieur LAHOTTE, Monsieur CARRE donne pouvoir de vote à Monsieur POTRON, Monsieur HULOT donne pouvoir de vote à Monsieur BOIZET, Monsieur LAMY donne pouvoir de vote à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT, Monsieur RAUSSIN donne pouvoir de vote à Monsieur MAS.

**OBJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
POUR LE BUDGET GENERAL et le BUDGET PAD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 1612-1;

Sur proposition de la commission des Finances et du contrôle de gestion en date du 15/01/2015 et avis favorable du Bureau du 03/02/2015 ;

Considérant la nécessité de procéder au paiement des premières dépenses de l'année 2015 ;

Entendu le rapport de M. Olivier GODART, Vice-Président, chargé des Finances et du contrôle de gestion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté AUTORISE le paiement des dépenses d'investissement comme suit :

.../....

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

19 FEV. 2015

Budget général :

Chapitre	Libellé	Objet	Montant
204	Biens mobiliers, matériel et études	Subventions FISAC (ORAC)	66000x0,25 soit 16 500€
21	Immeubles de rapport Matériel de bureau Autres immobilisations corporelles Total chapitre 21	Gainage logements Divers immobilisations (service technique, signalétique...)	5 000€ 5 000€ 8 625€ 18 625€
23	Constructions	CERFE + agrandissement locaux	95 000€

Budget PAD

Chapitre	Libellé	Objet	Montant
21	Autres immobilisations corporelles	Divers travaux PAD	16 250€
23	Constructions	Nursérie, point restauration rapide...	60 000€

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

19 FEV. 2015